

Conseil de quartier Montparnasse - Raspail

Compte rendu de la réunion plénière du 2 octobre 2018

Début à 19h30

Présents dans la salle : 65 personnes, dont 28 conseillers de quartier.

Elus de la Mairie présents:

- Didier Antonelli, adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative ;
- Sylvie Lekin, adjointe à la Maire chargée de la voirie, des déplacements et de la propreté ;
- Florentin Letissier, adjoint à la Maire en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, du plan climat et de l'économie sociale et solidaire.
- Nicolas Liébault, adjoint à la Maire en charge des affaires sociales, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence.
- Hervé de la Moissonnière, conseiller d'arrondissement délégué.

Bernard Hervier, président du Conseil de quartier, accueille les participants et présente l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1/ La parole aux habitants**
- 2/ Bilan 2015-2018 et renouvellement du Conseil**
- 3/ 20^{ème} Festival de Théâtre amateur**
- 4/ Le Busabri : présentation par les Enfants du Canal**
- 5/ Divers : travaux, voirie, SDF**

Après avoir souhaité la bienvenue à Hervé de la Moissonnière qui vient de rejoindre le Conseil d'arrondissement, le président remercie l'ensemble des conseillers présents à cette dernière réunion du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail avant le renouvellement de ses membres en une nouvelle composition, dans le cadre de la nouvelle Charte. Il prie les autres membres du Bureau de venir siéger à ses côtés.

1/La parole aux habitants

Aucune question autre que celles afférentes aux points de l'ordre du jour 2 à 5 ci-après ne se trouve posée.

2/Bilan 2015-2018 et renouvellement du Conseil

Bernard Hervier présente le bilan des trois ans de fonctionnement du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail.

Il rappelle qu'il s'agit d'une instance consultative du Conseil d'arrondissement, sans personnalité morale ni pouvoir décisionnaire, qui a fonctionné comme telle durant les trois ans écoulés. C'est un lieu d'information, de consultation et de concertation, à l'écoute des problèmes et des attentes des habitants pour les faire connaître à la Mairie sous une forme synthétique. C'est aussi un lieu d'élaboration et d'accompagnement de projets collectifs et de propositions en direction de la Mairie pour toute question intéressant le quartier. Pour ce faire, c'est un lieu de dialogue entre les différents acteurs du quartier, quelles que soient leur origine et leur opinion.

Le Conseil de quartier a rempli sa mission à travers 11 réunions plénières (12 avec la présente plénière), chacune comprenant un temps de parole dévolu aux habitants, d'une durée de trois quarts d'heure à une heure, avec une forte participation de 78 personnes en moyenne, dont 20 à 25 conseillers de quartier. Le président remercie les élus, Didier Antonelli, Sylvie Lekin, Marianne Auffret et Florentin Letissier, pour leur présence assidue et les échanges de qualité qu'ils ont ainsi permis, parfois avec la participation de la Maire, Carine Petit.

Le Conseil de quartier a émis sept vœux à l'adresse du Conseil d'arrondissement (auxquels s'ajoutent trois vœux lors de cette plénière).

2.1 Les thèmes récurrents traités en réunion ont été relatifs à la voirie, la circulation et le cadre de vie.

La destruction de l'immeuble situé à l'angle des rues Jolivet et de la Gaîté, en particulier, a fait l'objet d'interventions multiples. Le président propose un vœu pour la création d'un espace dédié aux activités culturelles sur l'emplacement de l'immeuble Gaîté-Jolivet, conformément à l'idée émise par plusieurs conseillers lors de la dernière réunion.
(Document annexe n° 1)

Le vœu est adopté à l'unanimité des conseillers présents, moins une abstention.
Didier Antonelli déclare que la Mairie d'arrondissement va soutenir ce vœu.

Concernant la propreté, un participant souligne que la saleté des rues est moins imputable aux services de la voirie qu'aux Parisiens eux-mêmes dont le comportement manque de civisme.

2.2 Les grands projets d'urbanisme ont fait régulièrement l'objet d'une présentation suivie d'un débat tout au long de leur réalisation, tels l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul, le centre commercial Gaîté-Montparnasse, la prison de la Santé, la place Denfert-Rochereau et le projet Maine-Montparnasse.

Alain Fargues indique que deux sources importantes d'information pour l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul figurent sur le site Internet de Paris Batignolles Aménagement (PBA) :

- Dossier de presse de la conférence du 15 juin 2018,
- Blog Saint-Vincent-de-Paul le projet.

M. Nicolas Gusdorf, président de l'Association pour le quartier Saint-Vincent-de-Paul (AQSVP), précise que celle-ci a déposé un recours devant le Tribunal administratif de Paris contre le projet de la Ville-de-Paris, et qu'elle proposera un projet alternatif avec davantage d'espaces verts.

Aline Arrouze rappelle les nuisances sonores subies par les riverains de la rue Campagne-Première et du 140 boulevard du Montparnasse, du fait de la restructuration de l'immeuble Cogedim-La Poste.

Bernard Hervier propose un vœu pour une prise en compte des demandes des riverains de la rue du-Commandant-Mouchotte dans le cadre des aménagements de l'ensemble Maine-Montparnasse.

(Document annexe n° 2)

Le vœu est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 Enfin, dans l'ordre des réalisations et participations, le Conseil de quartier :

- a participé au Réveillon solidaire annuel,
- a fait poser une plaque en mémoire du résistant Robert Marchand,
- organisé la projection du film de Jacques Becker, *Montparnasse 19*,
- implanté des bancs publics,
- fait poser une plaque de couverture sur la passerelle au-dessus de la rue du Commandant-René-Mouchotte,
- participé au festival Les voisins du 14^e font leur cinéma,
- participé au comité d'organisation de la concertation (COC) pour le projet d'éco-quartier de Saint-Vincent-de-Paulet
- et au conseil inter-quartiers pour l'aménagement de la place Denfert-Rochereau.

2.4 Le renouvellement du Conseil de quartier et la nouvelle Charte

Bernard Hervier souligne que cette nouvelle Charte comprend un certain nombre de

changements radicaux qui suscitent des questions:

- la disparition des "collèges" (habitants, ressources, associations, élus) : il y aura dorénavant 60 membres tirés au sort en respectant la parité ; quid des personnes ressources
- la disparition d'un Bureau et de Président-e et Vice-Président-e élus, au profit d'un "Comité d'Animation" de 10 personnes tirées au sort sur candidature, et dont la charge d'animation sera "tournante" ; qui incarne le Conseil ? Quel suivi ? Quelle responsabilité ?
- la désignation de "référents thématiques", personnes dédiées au suivi de différents sujets, dont 6 imposés : Propreté, Budget participatif, Handicap, Climat, Démocratie locale, JO-2024 ;
- un encadrement plus restrictif des propositions et vœux des Conseils de quartier et de leur prise en compte par le Conseil d'arrondissement.

Didier Antonelli rappelle que cette nouvelle Charte des Conseils de quartier, votée par le Conseil d'arrondissement le 10 septembre dernier, résulte des propositions d'amélioration présentées par l'Observatoire des Conseils de quartier et de la démocratie participative du 14^e arrondissement. Elle a été diffusée en ligne aux conseillers de quartier et aux candidats déclarés le 10 septembre au soir. Il précise que les réunions du futur Conseil de quartier continueront à être publiques et que le comité d'animation peut décider d'élargir les réunions de préparation aux personnes compétentes du quartier dont il souhaite s'entourer. Des thèmes de travail peuvent être ajoutés aux six énumérés.

Il rappelle que le tirage au sort pour la désignation des 60 conseillers de chaque Conseil de quartier (30 femmes et 30 hommes) aura lieu samedi 13 octobre 2018 à la Mairie annexe.

En soulignant l'importance du lien qui doit s'établir entre les Conseils de Quartier et la municipalité, le Président soumet aux votes un vœu pour l'ajout d'un élu suppléant dans la Charte 2018 des Conseils de quartier du 14^e.

(Document annexe n° 3)

Le vœu est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3/ 20ème Festival de Théâtre amateur de Paris

Thierry Gautier, président du Comité Départemental 75 de la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur et d'Animation (FNCTA), présente le programme de la 20^e édition du Festival de théâtre amateur de Paris, qui se déroulera du 1^{er} au 10 novembre 2018, au studio Raspail, 216 boulevard Raspail. Le pass festival (30 €) donne accès à la totalité des dix spectacles, le prix d'entrée pour un seul d'entre eux étant de 10 €.

Les réservations peuvent se faire en ligne sur resa-festivaldeparis@fncta.fr

4/ Le Busabri : présentation par les Enfants du Canal

Nicolas Liébault souligne l'importance de l'accueil de jour des personnes sans abri dans le 14^e arrondissement et présente l'équipe des Enfants du Canal.

Manuel Nunez, chef du service de veille sociale de l'association, relate les activités du Busabri. Il

s'agit d'un bus aménagé pour offrir aux SDF un accueil de jour, la possibilité d'une douche, ainsi que d'une aide en matière de démarches administratives et conseils juridiques. Les errants y restent le temps qu'ils veulent, 5 mn ou 3 heures, accueillis par des salariés en insertion, « pairs » anciennement dans la rue, dont six femmes. Des équipes de deux pairs font des maraudes dans l'arrondissement.

Initialement positionné rue Froidevaux depuis 2011, le Busabri a dû se déplacer à cause des travaux de cet été, pour s'implanter sur un nouvel emplacement du boulevard Edgar-Quinet. Un arrêté d'autorisation spécifique de stationnement a été pris. Des travaux sur la voie publique devraient permettre le raccord du Busabri à un branchement électrique, améliorant les conditions d'accueil des personnes, et réduisant les nuisances sonores et environnementales liées au fonctionnement d'un groupe électrogène. L'action du Busabri dans le 14^e arrondissement est financée conjointement par l'Etat et la Ville de Paris à hauteur de 79% et 21%.

M. Yves Harel demande si l'association a passé convention avec les organismes d'assurance maladie. Il est répondu que Busabri n'est pas une structure de soins médicaux et/ou paramédicaux, mais qu'un travailleur social titulaire, en lien avec les organismes sociaux, peut diriger les personnes accueillies vers des structures de soins si besoin.

Une journée Portes ouvertes de Busabri est organisée jeudi 18 octobre 2018, à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la réunion close à 21h30.

ANNEXES

1/ Vœu pour la création d'un espace dédié aux activités culturelles sur l'emplacement de l'immeuble Gaîté-Jolivet

Adopté lors de la réunion plénière du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail du 2 octobre 2018

Exposé des motifs

Au bout de très longues années, et à la suite de très longues procédures, l'immeuble à l'angle des rues Gaîté et Jolivet a été démoli. Cet immeuble devenu une ruine enlaidissant le quartier, infestée par les rats, présentant des dangers pour les riverains et passants, et obstruant le passage des piétons, a laissé la place à un espace vide sur lequel la Mairie du 14^e a le projet de construire un immeuble comportant un local commercial en rez-de-chaussée et des logements sociaux au-dessus.

Le quartier Montparnasse en général, et la rue de la Gaîté en particulier, compte déjà de très nombreux locaux commerciaux, boutiques et restaurants, qui en font un quartier très vivant et convivial, et réputé dans le monde entier. A ces boutiques, bars et restaurants existants, il faut ajouter les centres commerciaux avoisinants (Montparnasse et Gaîté) qui permettent d'affirmer qu'un commerce supplémentaire n'apporterait rien qui ne soit déjà.

En revanche, et malgré la présence de nombreux théâtres et cinémas, il n'y a pas d'espace disponible pour les habitants, et dédié aux activités culturelles ou artistiques telles que lectures collectives de poésie, répétitions de théâtre amateur, jeux de société, etc.

Vœu

Les membres du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail souhaitent que l'espace en rez-de-chaussée du projet d'immeuble à l'angle des rues Gaîté et Jolivet ne soit pas occupé par une activité commerciale de plus dans un quartier qui en a déjà en quantités plus que suffisantes, mais soit mis à la disposition des habitants afin qu'ils puissent l'utiliser pour des activités artistiques et culturelles.

A cet effet, ils demandent à la Mairie du 14^e de soutenir cette demande auprès de la Mairie de Paris et des responsables de ce projet d'immeuble, afin que des contacts puissent être pris au plus tôt dans ce sens entre ces responsables et les membres du Conseil de Quartier.

2/ Vœu pour une prise en compte des demandes des riverains de la rue du Commandant-Mouchotte dans le cadre des aménagements de l'ensemble Maine-Montparnasse

Adopté lors de la réunion plénière du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail du 2 octobre 2018

Exposé des motifs

Le projet 6^e-14^e-15^e Maine-Montparnasse inclut dans son périmètre opérationnel une partie importante du quartier Montparnasse-Raspail, en particulier la rue du Commandant-René-Mouchotte. Située le long de la gare Montparnasse, cette rue voit passer quotidiennement des milliers de passagers qui font l'objet d'embarquements ou de déposes, par ou avec des deux-roues, des voitures, des bus, des taxis, des VTC, etc. La situation actuelle, qui déjà induit de graves nuisances à l'encontre des riverains en termes de bruits, de désordres, et de dangers pour les personnes, ne pourra que s'aggraver avec l'augmentation de trafic et de va-et-vient résultant de la rénovation de l'Hôtel Pullman (1 000 chambres), du Centre Commercial Gaîté et des objectifs commerciaux de la SNCF.

Les riverains subissent cet état de fait depuis de longues années, et un vœu d'amélioration de la situation a été porté par le Conseil de Quartier devant le Conseil d'Arrondissement au mois de février 2018. Ce vœu a été renvoyé par ce dernier à une prise en compte ultérieure dans le cadre du projet Maine-Montparnasse.

Vœu

Les membres du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail souhaitent que soient pris en compte avec la plus grande attention les demandes des riverains de la rue du Commandant-René-Mouchotte de bénéficier d'un cadre de vie leur assurant la sécurité dans leurs déplacements, ainsi qu'un environnement de qualité, lors de la programmation des aménagements à venir de l'ensemble Maine-Montparnasse, ainsi que pour les aménagements provisoires qui seront mis en place pendant toute la phase des travaux.

A cet effet, le Conseil de Quartier demande qu'une structure de concertation soit mise en place avec des représentants des riverains, avec un calendrier de réunions permettant la prise en compte de leurs remarques et propositions, et la validation des options retenues.

3/ Vœu pour l'ajout d'un élu suppléant dans la Charte 2018 des Conseils de quartier du 14^e

Adopté lors de la réunion plénière du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail du 2 octobre 2018

Exposé des motifs

Le Conseil d'Arrondissement du 14^e a approuvé une nouvelle Charte des Conseils de Quartier lors de sa séance du 10 septembre 2018.

Cette charte prévoit dans son article 15 la désignation d'un "élu référent" pour chacun des 6 quartiers, dont la désignation et le rôle sont définis ainsi :

"Le Conseil d'arrondissement désigne en début de mandature six adjoints chargés chacun d'un quartier.

Élu référent, il assiste aux réunions plénières. Il peut également assister, sur invitation des membres du comité d'animation aux « réunions des conseillers » préparatoires aux plénières.

Son rôle d'adjoint de quartier est de faciliter les échanges d'informations entre la mairie et le comité d'animation. Il est l'interlocuteur premier du Conseil pour obtenir des réponses de la mairie et de ses services aux questions du Conseil ou formulées par des habitants. Il informe le Conseil de quartier des suites données aux vœux adoptés ou non par le Conseil d'arrondissement."

Que ce soit dans les réponses apportées aux questions posées, comme dans l'information du Conseil sur les suites données aux vœux, le rôle de cet adjoint de quartier est de toute première importance car il doit incarner le lien entre les habitants et le Conseil d'arrondissement. Son éventuelle indisponibilité, ou ses absences, peuvent nuire à la qualité de ce lien, et donc au travail fourni de part et d'autre pour faire vivre la participation des citoyens à la vie de la cité.

Il est donc nécessaire de prévoir la désignation d'un suppléant.

Vœu

Les membres du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail demandent que soit modifié l'article 15 de la Charte des Conseils de Quartier, de la façon suivante :

"Le Conseil d'arrondissement désigne en début de mandature six adjoints chargés chacun d'un quartier, et six élus suppléants pour les remplacer en cas d'indisponibilité ou d'absence."